



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de rentrée 2020-21 des IA-IPR

Préambule commun à toutes les disciplines

Nous adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux collègues qui intègrent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des divers concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui étaient déjà affectés dans notre académie pour le travail accompli dans un contexte très particulier : nous mesurons l'adaptation qui a été nécessaire à l'accompagnement à distance des élèves dans leurs apprentissages, les efforts, la créativité et l'engagement fournis pour qu'ils gardent le lien avec l'École.

La circulaire nationale de rentrée fixe les quatre priorités de l'année scolaire 2020-2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm> :

- protéger la santé des élèves et des personnels ;
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- transmettre les valeurs civiques.

Les premières semaines de cette année scolaire constitueront une période cruciale pour prévenir le décrochage scolaire, s'assurer que tous les élèves retissent le lien avec l'école, y retrouvent sens et intérêt pour les apprentissages et progressent tout autant dans le développement de compétences transversales que dans les acquis disciplinaires. Le plan académique de lutte contre le décrochage scolaire joint à ce courrier vous sera d'une aide précieuse dans le cadre de la gestion de l'hétérogénéité accrue dans toutes les classes.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations communes à toutes vos disciplines et spécialités. Complétées par les éléments propres à vos disciplines, elles ont pour objectif de consolider l'acquisition, par les élèves, d'un socle solide destiné à développer leur autonomie et d'éclairer leurs choix, notamment d'orientation. Ainsi :

- le travail de consolidation se fera, selon les besoins, au fil des apprentissages tout au long de l'année en favorisant le lien social entre élèves et l'entraide entre pairs ;
- afin d'assurer la continuité pédagogique, il est important de tirer les enseignements de l'expérience vécue pendant le confinement et de se tenir prêt à une période d'enseignement distanciel dans le cadre d'un confinement partiel qui pourrait se présenter. Il faudra donc prendre appui sur les outils et usages pédagogiques du numérique dans vos gestes professionnels et pouvoir, si la situation le requiert, facilement les activer ;
- après une année d'expérimentation, le premier trimestre pour les classes de terminale et le troisième trimestre pour les classes de troisième verront la mise en œuvre effective de la certification Pix (arrêté du 30 août 2019). Pix s'appuie sur le référentiel du cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Ce référentiel couvre seize compétences réparties

dans cinq domaines. Un auto-positionnement permettra à l'élève de déterminer son niveau d'acquisition de chaque compétence ;

- au collège, l'exploitation plus approfondie des résultats des évaluations de sixième permettra de personnaliser les parcours des élèves. Parce qu'il est un levier de la personnalisation, en agissant sur la prévention du décrochage scolaire et la réduction des inégalités, votre investissement dans le dispositif « devoir faits » est essentiel, sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale. Il s'agit d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et d'accentuer en particulier la fréquentation en quatrième et en troisième ;
- les tests de positionnement en seconde doivent servir d'appui pour recenser les besoins des élèves à cette rentrée. L'exploitation de leurs résultats, l'analyse fine des besoins et la mise en œuvre de remédiations adaptées appellent plus que jamais à un travail en équipe interdisciplinaire ;
- pour les autres niveaux, des outils de positionnement permettant d'apprécier les acquis des élèves ont également été mis à disposition avec diverses ressources à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>. Leur utilisation et les objectifs poursuivis devront être explicités clairement aux élèves, au-delà des bilans, il s'agit de leur redonner goût aux apprentissages ;
- le travail mené sur la maîtrise de la langue écrite et orale à toutes les étapes de la scolarité sera poursuivi. A cet égard, il faudra veiller, dans toutes les disciplines, à intégrer la pratique quotidienne de la production écrite et orale, tant pour les filles que les garçons. Une attention particulière sera portée cette année à l'amélioration de la fluence dès la classe de sixième ;
- la session 2021 du baccalauréat général et technologique sera marquée par la mise en œuvre de l'épreuve du « Grand oral ». Par ailleurs, le bulletin officiel spécial n°6 du 31 juillet 2020 précise les nouvelles modalités d'organisation du contrôle continu et donc de la mise en œuvre des évaluations communes. Pour vous accompagner, des sessions de formation vous sont proposées dans le plan académique de formation et un travail sera conduit dans le cadre du plan d'animation ;
- afin d'assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers et plus largement celle de tous les élèves dans le contexte particulier de cette rentrée, l'adaptation des réponses éducatives et pédagogiques sera déterminante.

Dans notre académie peut-être plus encore l'attention aux valeurs de la République et l'engagement des élèves sont des objectifs essentiels :

- l'éducation aux valeurs de laïcité et de citoyenneté, ainsi que la culture de l'engagement et de lutte contre toutes formes de discrimination, continueront à se déployer au travers de l'ensemble des disciplines et dans toutes les dimensions de l'activité scolaire. Transmettre les valeurs de la République et les faire vivre au quotidien dans les établissements scolaires est au cœur des missions de l'Éducation nationale ;
- les questions environnementales, présentes dans l'article 9 de la loi pour l'École de la confiance, seront également au centre de nos préoccupations. L'enseignement des enjeux du développement durable dans toutes les disciplines scolaires est une priorité importante de cette rentrée. Cette priorité se traduit par des modifications de programmes de la maternelle et des cycles 2,3 et 4, publiées cet été. Pour favoriser l'engagement et initier des actions sans attendre, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes au collège et au lycée dès cette rentrée ;

- la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sera une opportunité pour permettre aux établissements et aux élèves de s'impliquer de manière transversale, en s'appuyant sur différentes disciplines, tout en développant l'esprit d'équipe.

Le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation en vue de votre développement professionnel. L'arrêté publié au journal officiel du 19 mai 2020 prolonge la campagne 2019-2020 jusqu'en décembre 2020.

Les professeurs et CPE stagiaires lauréats de concours de recrutement session 2020, dont les modalités ont été adaptées compte tenu des conditions sanitaires, feront l'objet d'une attention particulière.

Votre contribution pour faire vivre le volet éducatif du projet d'établissement et votre engagement dans les réflexions et actions collectives au service des élèves demeurent essentiels. En lien avec vos équipes de direction, les corps d'inspection seront à vos côtés pour vous accompagner.

Nos actions s'inscriront dans le cadre du projet académique 2020-2024 qui sera prochainement publié et mettra l'accent sur l'autonomie et la mobilité des élèves et des personnels.

Éducation musicale et chant choral

Au collège :

Si les protocoles sanitaires ne sont pas négociables, nos programmes de collège sont largement adaptables au contexte actuel. Comme nous l'avions proposé lors de la période de déconfinement, il demeure nombre d'activités musicales et de pratiques possibles au sein de la classe. Certes les pratiques vocales doivent s'adapter à la contrainte des masques tout en privilégiant le confort de chacun, ainsi nous recommandons que cette pratique s'échelonne sur de courts moments, quitte à en prévoir plusieurs durant les séances hebdomadaires.

Au lycée :

L'année 2020-2021 verra se mettre en place les nouvelles épreuves du baccalauréat concernant l'enseignement de spécialité. Des sujets 0 ont été mis en ligne pour permettre à chacun de mesurer les attendus de l'épreuve écrite qui devra se tenir au mois de mars. L'oral qui suivra amènera les élèves à confronter leur créativité au sein des pratiques collectives. Ils pourront également choisir la spécialité musique comme support de l'épreuve dite du « grand oral ». Des formations permettront aux professeurs de préparer leurs élèves à celle-ci en travaillant les compétences spécifiquement requises.

Programme complémentaire – enseignement optionnel de musique :

Les perspectives de travail sont précisées au BO du 21 mai 2020.

Œuvres de référence :

- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

Programme limitatif – enseignement de spécialité musique :

- Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n° 8* ;

- Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes, 4e entrée « Les sauvages »* - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019 ;

- Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.

L'enseignement facultatif de chant choral :

Son cadre est défini par un arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036564769&categorieLien=id>

Son programme a été développé également dans un arrêté publié au JO du 17 juillet 2018 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/17/MENE1820171A/jo/texte>

dont l'annexe publiée au BO n° 30 du 26 juillet 2018 définit les contenus :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989

Les modalités d'application ont fait l'objet d'un VADEMECUM que l'on peut télécharger ici :

<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Concerts académiques :

La valorisation du travail des chorales est toujours un moment fort. Le contexte particulier nous amène toutefois à rappeler que chaque établissement peut être soumis à des règles sanitaires susceptibles d'évoluer et il appartient à chaque équipe de direction de permettre ou non les rassemblements inter-établissements. Les normes de jauge et d'espace peuvent évoluer durant l'année, s'assouplir ou devenir plus contraignantes. Nous sommes persuadés que chacun fera preuve de compréhension si des mesures spécifiques devaient être prises en ce sens.

Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de nos associations académiques AROCEA-MUSICHOEUR.
<http://www.musicchoeur.musique.ac-creteil.fr>

Le coordonnateur académique de ce dispositif peut être joint à l'adresse :

pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr

Pour les projets relevant de l'AROCÉA, le professeur référent est :

yves.verhoeven@ac-creteil.fr

Les ressources académiques :

- L'action culturelle et la DAAC

L'académie de Créteil a de nombreux partenaires culturels très engagés, dont les ressources patrimoniales et artistiques d'une grande richesse, constituent de solides appuis pour mener des projets culturels dans de nombreux domaines. Pour en savoir plus, nous vous orientons vers le site de la DAAC:

<http://daac.ac-creteil.fr/>

Pour tout montage de projet culturel partenarial (ateliers, résidences d'artistes, etc.), pour tout ce qui concerne les dispositifs d'éducation artistique et culturelle complémentaires des enseignements, il est impératif de vous adresser à la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) en contactant son conseiller musique :

yves.guinchat@ac-creteil.fr (01 57 02 66 59)

- La formation continue

Notre plan académique de formation propose chaque année un large panel de formations tant disciplinaires que transversales. Les inscriptions en ligne sur GAIA sont closes depuis le 17 septembre. La validation de ces inscriptions par les chefs d'établissements sera effective début octobre. Pour toute autre précision sur la formation continue, notre conseiller en formation pour l'éducation musicale :

jean-luc.castel@ac-creteil.fr est également disponible au 01 57 02 67 82.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <http://caform.ac-creteil.fr/>.

Répartition de secteurs :

Concernant votre parcours professionnel, dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel. Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les rendez-vous de carrière, la répartition des secteurs est reconduite à l'identique des années précédentes :

Mme Francine BRUN : Seine Saint-Denis, Seine et Marne nord

M. Claude DESFRAY : Val de Marne, Seine et Marne centre et sud

Vous pouvez nous contacter par mel pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs :

- francine.brun@ac-creteil.fr
- clauded.fr@ac-creteil.fr

Pour tout envoi de courrier postal :

Secrétariat des IA-IPR,

Rectorat de Créteil

4 rue Georges Enesco

94010 CRETEIL CEDEX

01 57 02 68 48

Courriel : ce.ipr2@ac-creteil.fr

Télécopie : 01 57 02 61 61

En activant votre boîte mel académique, vous bénéficierez d'informations régulières qui seront également relayées par notre site disciplinaire:

<http://musique.ac-creteil.fr/>

À tous, nous souhaitons une très belle année scolaire.

Francine BRUN et Claude DESFRAY

IA-IPR d'éducation musicale et chant choral